



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17/03/2023

FRANCE 2030 : OUVERTURE DE LA VAGUE 2 DE L'APPEL À PROJETS « TIERS-LIEUX D'EXPÉRIMENTATION »

François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, a annoncé, lundi 13 mars dernier, au Salon de l'innovation médicale MedInTechs, l'ouverture de la vague 2 de l'appel à projets (AAP) « Tiers-Lieux d'Expérimentation » de France 2030 pour répondre au manque de terrains d'expérimentation pour la filière du numérique en santé.

L'EXPÉRIMENTATION ET LA CO-CONCEPTION EN CONDITIONS REELLES, UN FACTEUR CLE DE SUCCES POUR LA MISE SUR LE MARCHÉ D'INNOVATIONS EN SANTE NUMERIQUE

Doté d'un budget de 63 M€ sur 4 ans, l'appel à projets (AAP) « Tiers-Lieux d'Expérimentation », dont la première vague a été lancée en 2022, vise à répondre au manque de terrains d'expérimentation pour la filière du numérique en santé. Cette action doit préparer l'avenir et faire de la France un leader en santé numérique. Elle s'inscrit dans le cadre du volet santé « Innovation santé 2030 » de France 2030 et plus précisément dans la stratégie « Santé numérique », dotée de 718 M€. Une stratégie qui se développe en synergie avec l'ensemble des programmes gouvernementaux en santé numérique, dont la feuille de route ministérielle du numérique en santé.

L'évaluation et l'expérimentation constituent un axe majeur de cette stratégie afin de **favoriser l'émergence de solutions innovantes, appuyées sur des approches scientifiques pluridisciplinaires et des modèles médico-économiques ambitieux, pour conquérir le marché de la santé numérique en pleine croissance au niveau mondial.** Pour ce faire ils réunissent une diversité d'acteurs (professionnels du monde de la santé, usagers, patients et/ou volontaires sains, aidants, collectivités, entreprises,

fournisseurs de solutions numériques, chercheurs, méthodologistes, économistes, chargés de valorisation, etc.) pour mettre en œuvre les expérimentations, les évaluer et contribuer à leur accès au marché.

METTRE EN PLACE 30 TIERS-LIEUX D'EXPÉRIMENTATION EN SANTÉ EN 3 VAGUES ANNUELLES ET Y FINANCER UNE CENTAINE D'EXPÉRIMENTATIONS D'ICI 2026

Toutes les structures de santé (sanitaire ou médico-sociale, publique ou privée, en ville ou en établissement) ainsi que les acteurs de l'innovation (intégrant dans leur gouvernance une structure de santé) peuvent candidater pour devenir « Tiers-Lieux d'expérimentation ». L'objectif de cet appel à projets est de mettre en place **30 Tiers-Lieux d'Expérimentation au sein même de structures de santé d'ici 2024, selon 3 vagues successives d'appels à projets qui sont opérées par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat.**

La première vague en 2022 a permis de sélectionner 10 lauréats :

- Programme Campus BOpEX, chef de file APHP
- Programme CARE Alsace, chef de file BioValley France
- Programme Digimentally, chef de file CH Le Vinatier
- Programme IN CITU, chef de file CHU de Lille
- Programme INH Lab, chef de file CoWork'Hit
- Programme INTERCEPTION, chef de file Institut Gustave Roussy
- Programme STATION [E]-SANTÉ, chef de file CHU de Bordeaux
- Programme TIERS-LIEU UGECAM IDF, chef de file UGECAM IDF
- Programme Toulouse Santé Numérique, chef de file CHU de Toulouse
- Programme W.INN, chef de file CHU de Brest

Cette deuxième vague vise à financer 15 Tiers-Lieux d'Expérimentation et une trentaine de projets d'expérimentations pour des nouvelles solutions numériques favorisant la médecine 5P (préventive, prédictive, participative, personnalisée, pertinente).

Les Tiers-Lieux d'Expérimentation financés visent à :

- Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions ;
- Tester l'usage de nouveaux services numériques en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.) ;
- Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ;
- Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ;
- Créer un maillage pérenne de structures d'expérimentation dans les structures de santé.

Les Tiers-Lieux d'Expérimentation sélectionnés par cet AAP auront accès à deux enveloppes financières :

- Une enveloppe dédiée au co-financement de l'animation du Tiers-Lieu d'Expérimentation ;
- Une enveloppe spécifique leur permettant de co-financer l'expérimentation de solutions numériques.

Une centaine d'expérimentations sont visées d'ici 2026.

CALENDRIER

- 14/03/2023 – Publication de l'appel à projets (vague 2)
- 28/03/2023 – Webinaire de présentation aux candidats de 11h à 12h ([inscription](#))
- 31/05/2023 – Clôture des candidatures de la vague 2

- T4 2023 – Annonce des lauréats de la vague 2
- T1 2024 – Publication de l'appel à projets (vague 3).

Cet AAP est opéré par la Banque des Territoires.

Le dossier de candidature incluant notamment le cahier des charges peut être retiré sur [démarches simplifiées](#)

Contacts presse

Ministère de la Santé et de la Prévention -
Cabinet de François Braun
sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

Ministère de la Santé et de la Prévention
Délégation Ministérielle au Numérique en
Santé
Marion Février
06 08 77 61 02
marion.fevrier@sante.gouv.fr

Banque des Territoires – Groupe Caisse des
Dépôts
Marie-Caroline Cardi
06 38 53 97 67
marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerr

À propos de la Délégation Ministérielle au Numérique en Santé

Le numérique est un moyen indispensable pour améliorer le système de santé. Il permet de rendre le citoyen acteur, de fluidifier la coordination entre les professionnels de santé et de développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles. Son développement doit se faire dans un cadre de valeurs éthiques et humanistes, propre à la France et à l'Europe. C'est essentiel pour garantir le secret médical, pour ne laisser personne de côté et pour développer un numérique soutenable.

La Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) définit la stratégie qui permet d'accélérer le développement du numérique dans ce cadre de valeurs. Elle pilote la mise en œuvre opérationnelle. Elle est garante de la co-construction permanente avec les acteurs de terrain et de la bonne coordination entre les acteurs publics régionaux, nationaux et internationaux. La Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS) assure ainsi le pilotage de l'ensemble des chantiers de transformation du numérique en santé. Dirigée par Hela GHARIANI et Raphaël BEAUFRET, la DNS est rattachée directement au ministre de la Santé et de la prévention. Elle assure un pilotage resserré de l'Agence du Numérique en Santé ("ANS").

A propos de l'Agence du Numérique en Santé

À propos de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) : l'Agence du Numérique en Santé (ANS) accompagne la transformation numérique de notre système de santé, devenue aujourd'hui incontournable. L'Agence assure trois grandes missions. La première vise à réguler la e-santé en posant les cadres et les bonnes pratiques, notamment en termes de sécurité et d'interopérabilité pour faciliter le partage et les échanges de données de santé en toute confiance. La deuxième mission consiste à conduire les projets d'intérêt national sous l'égide des pouvoirs publics. Enfin, l'Agence du Numérique en Santé accompagne le déploiement national et territorial des outils et projets numériques en santé afin de développer les usages et de favoriser l'innovation.

<https://esante.gouv.fr/>